

D2025-012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le douze du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 6 février 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL
Bruno TIRADON à Michel AUBAGNAC
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Absents/Excusés : LINGEMANN Delphine, BERNETTE Christian

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 3 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Renouvellement de la convention Relais Petite Enfance Royat-Orcines-Durtol

Rapporteur: Mme Marie-Anne JARLIER, 2ème adjointe

Lors du renouvellement du contrat enfance fin 2002, constat est fait du manque d'assistants maternels sur Royat pour garantir un nombre de places d'accueil suffisant pour les enfants de moins de 3 ans.

Afin de trouver des solutions, la CAF est sollicitée. Elle propose une association avec la commune d'Orcines qui connaît, elle aussi, des difficultés relatives aux modes de garde, et soumet l'idée d'un relais d'assistants maternels (RAM) desservant les deux communes (le prérequis de 20/25 assistants maternels est atteint).

D2025-012

Début 2004, une étude de besoin est menée auprès des familles et des assistants maternels. Le RAM est la structure qui correspond le mieux aux attentes des uns et des autres. Un groupe de travail est créé avec les élus des deux communes, l'animatrice qui se chargera du relais et les assistants maternels afin de mettre en place un projet de fonctionnement, axé sur les points suivants :

- ✓ Répondre aux besoins des familles à la recherche d'un mode de garde.
- ✓ Mettre en place une gestion de l'offre et de la demande.
- ✓ Augmenter le nombre d'assistant maternels et le nombre de places d'accueil.
- ✓ Coordonner les actions autour de la petite enfance.
- ✓ Lutter contre l'isolement des assistants maternels.
- ✓ Favoriser la socialisation des enfants.

Le relais ouvre ses portes en mai 2004 à la maison de Mowgli, place Claussat à Royat sous le nom du RAM « La vallée ». Ce lieu n'accueille que les permanences administratives. Les ateliers d'éveil en direction des enfants et des assistants maternels sont organisés dans les locaux du multi accueil « Les Lucioles » à Royat.

L'éducatrice de jeunes enfants qui gère le RAM est employée par la commune de Royat à mi-temps. La commune d'Orcines participe pour moitié aux frais engagés pour la structure.

En septembre 2005, avec l'accord de la PMI, un atelier d'éveil ouvre ses portes le vendredi matin (*hors vacances scolaires*) à l'école Sainte Anne, à Orcines. A partir de ce moment-là, la fréquentation augmente (*8 à 11 assistantes maternelles et 20 enfants*).

Le temps de travail de l'animatrice passe de 17h30 à 20h par semaine.

En juin 2006, le RAM quitte définitivement le multi accueil « Les Lucioles » pour la Maison de Mowgli.

En septembre 2007, un atelier d'éveil ouvre ses portes, 1 fois par mois, le vendredi matin (*hors vacances scolaires*) à l'école publique de la Font de l'Arbre, à Orcines.

Le temps de travail de l'animatrice passe de 20h à 23h30 par semaine.

Fin 2010 une réflexion voit le jour sur l'opportunité d'un RAM cantonal. Une rencontre a lieu en février 2011 entre les communes de Royat, Orcines, Durtol et un conseiller technique de la CAF, puis le 18 avril 2011 avec les assistantes maternelles de Durtol.

Le 26 septembre 2011 le RAM de Royat, Orcines, Durtol est officialisé. La première convention est signée en mars 2012.

Les ateliers d'éveil sur la commune de Durtol débutent en octobre 2011. Ils ont lieu chaque semaine, le lundi matin, au sein de l'ancienne école.

Le temps de travail de l'animatrice passe de 23h30 à 26h (*le RAM est subventionné par la CAF pour 23h de travail. Les 3 heures supplémentaires sont entièrement financées par les 3 communes*).

Un temps d'accueil pour les parents voit également le jour une fois par mois sur le temps d'atelier d'Orcines.

D2025-012

En 2017, le temps de travail de l'animatrice passe de 26h à 29 h pour favoriser le travail auprès des parents tout en rééquilibrant les ateliers d'éveil à destination des assistants maternels d'Orcines.

Le plan vigipirate compléxifie la tenue des ateliers dans les écoles orcinoise et en octobre 2016, le RAM peut bénéficier d'une salle dans l'équipement communautaire de proximité « L'atelier » à Orcines.

Le RAM peut alors mettre en place un atelier d'éveil par commune : le lundi matin à l'ancienne école de Durtol, le mardi matin à la Maison de Mowgli à Royat et le vendredi matin à l'ÉCP d'Orcines. Le mercredi matin et le jeudi matin sont réservés prioritairement à l'accueil des familles des 3 communes (*atelier musical, atelier jeux, atelier motricité*).

La crise sanitaire COVID impacte fortement le fonctionnement du RPE et contribue à l'isolement des assistants maternels.

En septembre 2021, les RAM prennent le nom de Relais Petite Enfance (*loi ASAP*). Le RAM de Royat Orcines Durtol devient donc RPE de Royat Orcines Durtol.

Fin 2021, suite à la mise en place de la convention territoriale globale (*CTG*) sur les communes de Royat, Orcines et Chamalières, le RPE s'engage dans des actions partenariales sur ce nouveau territoire (*temps des parents, réflexions sur le guichet unique, prix du bébé lecteur*).

Le COPIL RPE du 10/12/2024 officialise la volonté des élus des 3 communes de signer une nouvelle convention, la précédente arrivant à échéance au 31/12/2024. Il est également décidé au cours de ce COPIL d'augmenter le temps de travail de l'animatrice à 32h afin de maintenir le volume d'ateliers proposés aux assistants maternels (*un par commune par semaine*) et aux familles, tout en assurant les missions administratives en évolution ces dernières années.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention RPE proposée avec les communes de Durtol et Orcines annexée.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

Lucie MAHE,

Secrétaire de séance

